

Dynamique du travail des enfants au Bénin : Evidences à partir de la méthodologie des Comptes nationaux de transferts (NTA)

Latif Dramani,
Sam Agbahoungba
Jean-Baptiste Oga
Camille Guidime
Barthélémy Biao

Résumé

L'objectif de cet article était d'examiner l'ampleur et la dynamique du revenu du travail au Bénin entre 2011 et 2015 en se focalisant sur les individus de la tranche d'âge 5-17. Pour y parvenir, la méthodologie des comptes nationaux de travaux basée sur l'économie générationnelle a été utilisée pour construire le profil du revenu du travail. Les données utilisées proviennent de l'enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages (EMICoV) de 2011 et de 2015. Les résultats obtenus montrent que les individus âgés de 10-17 ans engrangeaient des revenus du travail relativement non négligeables en 2011. Les revenus du travail commencent à apparaître précocement à partir de 6 ans en 2015. En d'autres termes, les enfants de 10-17 ans en 2011 et de 6-17 ans en 2015 exerçaient des activités économiques productives pour lesquelles ils perçoivent des rémunérations. Il s'agirait alors de travail des enfants qui est formellement interdit au Bénin. En termes d'implications, au regard du coût sur le développement humain des enfants et du respect des conventions internationales en la matière, il urge de renforcer l'opérationnalisation des stratégies de lutte contre le travail des enfants au Bénin.

Mots clés : Travail des enfants, NTA, EMICoV, Bénin

1. Introduction

Bien qu'il existe une quasi-unanimité sur les potentiels risques et conséquences que représentent le travail des enfants pour ces derniers, la préoccupation relative au type de travail qualifié de « Travail des enfants » a longtemps fait l'objet de réels débats. L'existence actuelle de ce débat se traduit par les considérations relativement différentes du concept « travail des enfants » selon les législations des pays. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT)¹, le terme « Travail des enfants » est souvent défini comme un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental. Il s'agit d'un travail qui (i) est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nocif pour les enfants et/ou (ii) interfère avec leur scolarité en les privant de la possibilité d'aller à l'école, les oblige à quitter l'école prématurément, ou les oblige à essayer de combiner la fréquentation scolaire avec un travail excessivement long et lourd. Cette clarification et définition conceptuelle de l'OIT exclut donc certaines activités qui participent plutôt à l'épanouissement et bien-être des enfants et de leur famille telles que « aider dans une entreprise familiale ou gagner de l'argent de poche en dehors des heures de classe et pendant les vacances scolaires, etc. » Il existe des variantes du travail des enfants qui consiste une priorité aussi bien pour les gouvernants que pour les organismes internationaux en priorité l'OIT. Il s'agit des « Pires formes de travail des enfants » telles que définies par l'article 3 de la convention n°182 de l'OIT. Il y a également

¹ <https://www.ilo.org/ipec/facts/lang--fr/index.htm>

le concept du « travail dangereux des enfants »² pour lesquels l'article 3 de la recommandation n°190 de l'OIT recommande aux gouvernements leur interdiction.

Sur plan international, la préoccupation relative à l'élimination du travail des enfants est au centre des agendas de développement. A ce titre, la communauté internationale s'est engagée, à travers l'Objectif de Développement Durable-ODD 8, d'éliminer le travail des enfants sur toutes ses formes d'ici 2025 (OIT, 2017). Cet engagement a permis une amélioration de la situation du travail des enfants ces dernières années. En effet, en 2016, le monde compte 152 millions d'enfants (presque 1/10 à l'échelle mondiale), soit 64 millions de filles et 88 millions de garçons astreints au travail des enfants. Le secteur agricole est le secteur qui accueille la grande proportion des enfants astreints au travail des enfants. En effet, selon le rapport de l'OIT (2017), 71% de ces enfants travaillent dans le secteur agricole et 69% d'eux réalisent un travail non rémunéré au sein de leur famille. De plus en 2016, 73 millions d'enfants exerçaient des travaux dangereux, 4,3 millions sont victimes de travail forcé et 218 millions sont économiquement occupés³. Cette situation est bien meilleure en comparaison aux situations précédentes. A titre illustratif, parmi l'effectif des enfants du groupe d'âge 5-17 ans, 16% et 11,1% étaient astreints au travail des enfants et exerçaient un travail dangereux respectivement en 2000. Cette proportion est de 13,6% et 7,3% en 2008 et de 9,6% et 4,6% en 2016. Il s'agit donc d'une tendance à la baisse du travail des enfants dans le monde en 2000 et 2016.

Le Bénin est un petit pays d'Afrique de l'Ouest du golfe de Guinée avec une population de 11 485 048 habitants dont 42,4% est âgés de 0-14 ans en 2018 selon les statistiques de la Banque Mondiale. Le pays est même de l'Organisation internationale du travail (OIT) et a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. A l'instar de la plupart des pays membres de l'OIT et d'autres institutions des Nations-Unies telles que le Fonds des nations-unies pour l'enfance (UNICEF), le Bénin dispose des lois et réglementations qui interdisent le travail des enfants et qui sont destinées à assurer la protection des enfants et à garantir leurs droits.

Malgré ces dispositions légales et réglementaires, la situation de la protection des enfants au Bénin reste peu reluisante. En effet, selon les résultats de l'enquête MICS 2014, 52,5% des 26 267 enfants de la tranche d'âge 5-17 ans sont astreints au travail des enfants. Le travail des enfants en 2014 touche plus les garçons que les filles avec des taux de 54,3% et 50,5% respectivement. Le milieu rural (60,9%) concentre la plus partie du travail des enfants contre 41,6% pour le milieu urbain. 49,9% des enfants astreints au travail des enfants ont fréquenté l'école contre 58,3% qui n'ont pas de statut de fréquentation scolaire selon le rapport de l'enquête MICS 2014. La situation du travail des enfants au Bénin évolue en se dégradant avec le temps. En effet, selon le rapport de l'enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE 2009), 34% des enfants de la tranche d'âge 5-17 ans étaient astreints au travail des enfants parmi lesquels 30,7% et 23,6% effectuaient des travaux prohibés et des travaux dangereux.

Ces statistiques sur le travail des enfants sont obtenues sur la base des définitions du concept selon les législations des pays ou l'OIT. Ainsi, dans le cas du Bénin, la borne choisie pour encadrer la population considérer dans le concept « Travail des enfants » est de 5-17 ans. Si la borne supérieure de la tranche paraît pertinente du point de vue de l'âge avant l'âge de la majorité, la borne inférieure pourrait paraître un peu arbitraire. En effet, des analyses plus fines des données d'enquête permettent de constater des déclarations de revenus émanant des enfants d'âge inférieur à 5%. Cela nécessite alors que le travail des

² Il s'agit du travail qui, par sa nature ou les circonstances dans lesquelles il est effectué, est susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants

³ Une mesure plus large qui englobe à la fois le travail des enfants auquel sont astreints les enfants mineurs et les formes de travail autorisées impliquant les enfants en âge légal de travailler

enfants soit analysé avec d'autres approches méthodologiques pour mieux en cerner l'ampleur et la dynamique.

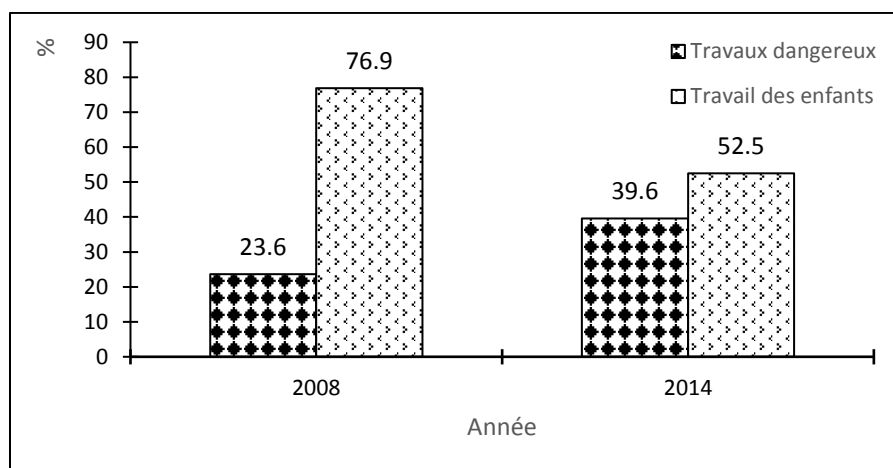
L'objectif de ce papier est d'évaluer l'ampleur et l'évolution du travail des enfants au Bénin à partir de la méthodologie des comptes nationaux de transfert (NTA). Dans ce papier, il existe un travail des enfants dès lors qu'il y a existence d'un revenu du travail dans la tranche d'âge 0-17 ans.

Dans la suite, le papier est organisé comme suit : (i) la première session présente quelques faits stylisés sur le travail des enfants au Bénin ; la deuxième fait une revue sélective de la littérature sur le travail des enfants ; la troisième expose la méthodologie de construction du profil du revenu du travail selon les NTA, la quatrième session présente, analyse et interprète les résultats obtenus et enfin, la dernière session présente la conclusion et les implications de politiques économiques.

2. Faits stylisés sur le travail des enfants au Bénin

A l'instar de la plupart des pays en développement, la problématique du travail des enfants présente plusieurs facettes au Bénin. Durant les récentes décennies, la dynamique et l'évolution du phénomène présentent quelques particularités. Le graphique ci-après présente l'évolution du travail des enfants et des travaux dangereux entre 2008 et 2014.

Graphique 1 : Evolution du travail des enfants entre 2008 et 2014



Source : Auteur à partir des données des rapports ENTE 2008 et MICS 2014

Sur un effectif total d'enfants âgés de 5-17 ans de 1 952 227 enfants, 23,6% soit 460 297 enfants exécutaient des travaux dangereux⁴ contre 76,9% qui effectuaient des activités considérées comme travail des enfants⁵. En 2014, la proportion d'enfants de 5-17 ans dans le travail des enfants est de 52,5% contre 39,6% effectuant des travaux dangereux. Bien qu'il soit imprudent de faire une analyse comparative simple du travail des enfants entre les périodes à cause des bases de calcul et d'estimation qui sont différentes, ce graphique fournit tout de même une idée de l'ampleur du phénomène au Bénin.

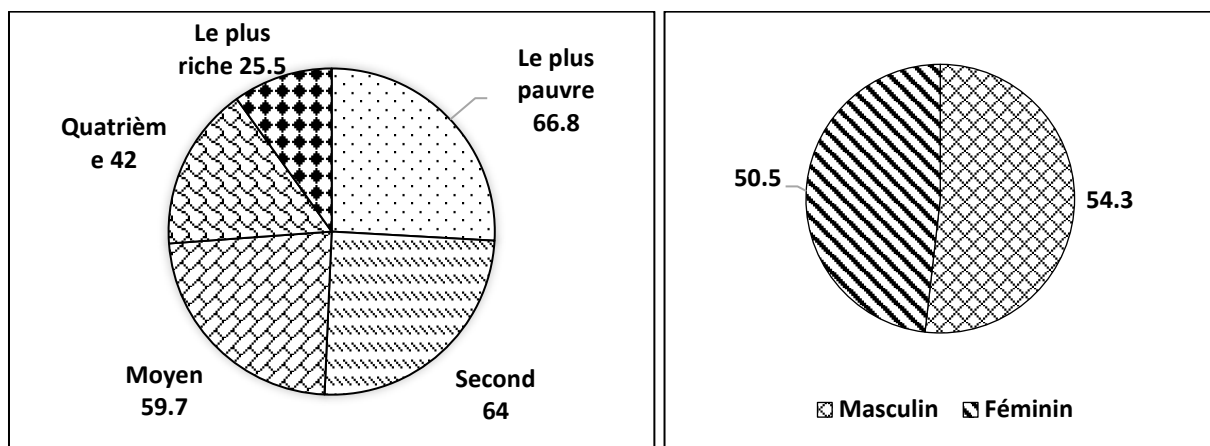
Les graphiques 2 et 3 suivants font une comparaison entre le travail des enfants et certaines caractéristiques des enfants impliqués dans ce phénomène au Bénin en 2014. D'après le graphique 2,

⁴ Dans le rapport ENTE de 2009, le travail dangereux concerne : (i) Travail dans des branches d'activité désignées dangereuses ; (ii) travail non pas dans les branches d'activité dangereuses mais effectuent des professions réputées dangereuses ; (iii) travail non pas dans les branches d'activité dangereuses ni n'effectuent des professions dangereuses mais travaillent 40 heures ou plus par semaine (c'est-à-dire plus de 8 heures par jour pendant 5 jours ouvrables)

⁵ Ici, le travail des enfants a été confondu avec les travaux à abolir qui prennent en compte les travaux dangereux ; ce qui justifie le pourcentage très élevé.

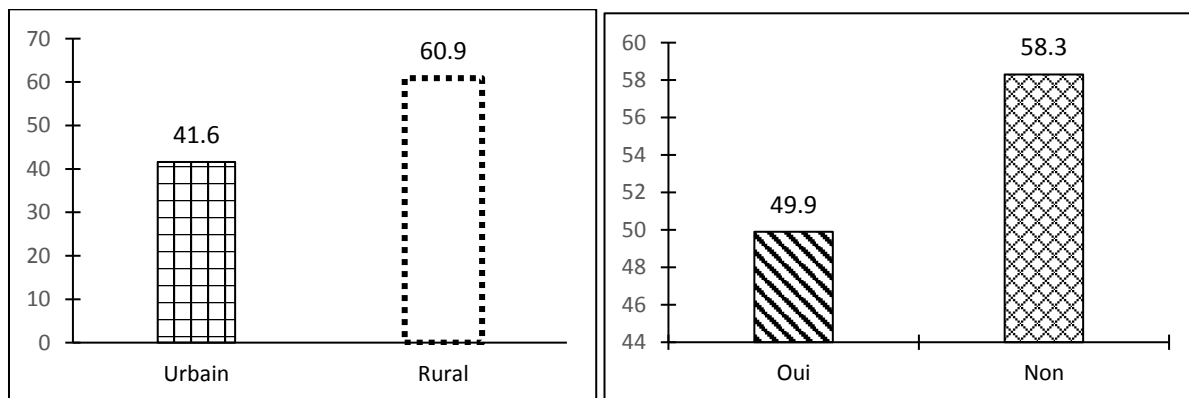
66,8% sur 5 641 d'enfants astreints au travail des enfants sont classés comme « Plus pauvre » en termes d'indice de bien-être économique. 64% sur 5 524 d'enfants et 59,7% sur 5 221 d'enfant en situation de travail des enfants sont classés dans le « second » et « moyen » en termes d'indice de bien-être économique respectivement. Par les enfants dont l'indice de bien-être économique est relativement élevé c'est-à-dire « Plus riche », 25,5% sur 4 750 sont astreints au travail des enfants. Ainsi, bien qu'on puisse remarquer une certaine corrélation entre l'indice de bien-être économique et le travail des enfants, il faut tout de même que la proportion d'enfants avec indice élevé dans le travail des enfants est non négligeable. Cela pourrait signifier que le travail des enfants revêtirait d'autres aspects non économiques voire socioculturels au Bénin. Par ailleurs, le travail des enfants touche plus les enfants de sexe masculin (54,3% sur 13 832 d'enfants) que ceux du sexe féminin (50,5% sur 12 436 enfants) en 2014 au Bénin. Toutefois, l'écart reste relativement très petit pour évoquer une disparité selon le sexe des enfants.

Graphique 2 : Travail des enfants, indice de bien-être économique et sexe des enfants



Source : Auteur à partir des données des rapports MICS 2014

Graphique 3 : Statut de fréquentation scolaire, milieu de résidence et travail des enfants



Source : Auteur à partir des données des rapports MICS 2014

Le graphique 3 ci-dessus montre que, en 2014 au Bénin, 41,6% sur 11 397 impliqués dans le travail des enfants résident dans des milieux urbains alors que 60,9% sur 14 870 enfants vivent en milieu rural. Le travail des enfants concerne plus les enfants n'ayant aucun niveau de fréquentation (58,3% sur 8 252 enfants) contre 49,9% sur 18 016 enfants astreints au travail des enfants et ayant un niveau de fréquentation scolaire. Le travail des enfants donc plus prononcé en milieu rural et touche plus les enfants ne disposant pas de niveau de fréquentation scolaire.

3. Revue sélective de littérature

Sur le plan théorique, les travaux des auteurs tels que Edmonds (2008) ; Edmonds et Pavcnik (2005) ; Basu et Tzannatos (2003) ; Basu (1999) ; etc. ont largement contribué récemment à l'économie du travail des enfants. Les travaux se sont focalisés principalement sur les déterminants du travail des enfants. D'autres auteurs à savoir Basu and Tzannatos (2003); Emerson et Knabb (2007, 2008); Horowitz et Wang (2004), Ejrnaes et Portner (2004), Basu (2002) ; Dessy et Pallage (2001) ; Baland et Robinson (2000) ont largement pour leur part documenté les conséquences du travail des enfants. Il a été prioritairement question sur le plan théorique du compromis ou encore du coût d'opportunité entre le travail des enfants et l'accumulation du capital humain. Toutefois, malgré la portée de ces analyses théoriques, il y avait eu peu d'évidences pour la conciliation empirique (Emerson et al., 2013).

Dans les années 2000, on note une certaine émergence d'études empiriques pour combler ce gap de recherche sur la question du travail des enfants. Au Vietnam, Beegle et al. (2009) ont conduit une étude sur un panel d'enfants scolarisés et ont trouvé que le travail des enfants a un impact négatif sur la fréquentation et l'achèvement scolaires.

Au Brésil, le travail des enfants présente un impact négatif sur les indicateurs de santé selon les individus eux-mêmes (Orazem et Lee, 2007). De même, à partir des données rétrospectives du Brésil, Emerson and Souza (2011) ont examiné les effets du travail des enfants et ont trouvé que ce dernier impacte négativement les revenus des individus à l'âge adulte lorsqu'il est effectué par des enfants d'âges inférieurs à 13-14 ans. Mais, cet impact devient positif au-delà ces âges limites.

Nombreuses sont les études (Canals-Cerda et Ridao-Cano, 2004 ; Beegle et al., 2008, 2006 ; Assaad et al., 2005) qui ont analysé les effets du travail des enfants sur l'éducation. Les résultats obtenus sont pour la plupart convergents vers un modeste effet négatif du travail des enfants sur l'éducation. Contrairement aux précédents travaux qui se sont prioritairement intéressés au taux de fréquentation scolaire comme proxy de l'éducation, Emerson et al. (2013) se sont intéressés plus tôt à l'impact du travail des enfants sur l'apprentissage éducatif (Learning). Ils aboutissent à la conclusion selon laquelle, le travail des enfants est nuisible à l'apprentissage au Brésil. Ce impact négatif est dû à l'interférence du temps dédié au travail et celui dédié à l'école et des travaux d'école (Emerson et al., 2013).

A partir d'une enquête à deux niveaux d'échantillonnage (urbain et rural) sur les ménages, Kassouf et al. (2001) ont déterminé l'effet d'une entrée précoce sur le marché du travail (le travail des enfants) sur leur santé à l'âge adulte au Brésil. Pour les auteurs, bien que le travail des enfants ait connu une forte réduction au Brésil, il est plus prononcé chez les garçons dans la population des jeunes⁶ et en milieu rural avec les « non-blancs ». De plus, il existe une probabilité de percevoir une mauvaise santé à l'âge adulte si l'individu commence le travail très tôt. On retient d'après les travaux de Kassouf et al. (2001) que le travail précoce ou le travail des enfants dégraderait la santé des individus à l'âge adulte et constitue alors un danger pour les enfants.

Récemment, certaines recherches montrent que les travaux domestiques et la participation au marché du travail par les enfants étaient nuisibles à la performance académique des enfants (Kassouf et al. 2016). Dans le même sens, Nicolella et Kassouf (2018) ont retrouvé les effets négatifs du travail des enfants sur l'état de santé de ceux-ci.

D'après le survol de la littérature, il existe une convergence quant aux effets néfastes du travail des enfants sur les plusieurs variables (éducation, santé, revenu, etc.) des enfants aussi bien à l'enfance qu'à l'âge adulte. Le nombre d'heures ou encore le temps dépensé dans le travail qualifié de travail des enfants selon l'ILO est souvent utilisé pour approximer le travail des enfants ou les travaux dangereux.

⁶ Dans la population jeune, 20% des garçons ont commencé à travailler à un âge inférieur à 10 ans.

Récemment, les outils de la méthodologie des comptes nationaux de transferts (Manuel NTA 2013) fournissent des éléments utiles permettant d'estimer l'ampleur du travail des enfants.

4. Méthodologie adoptée et sources de données

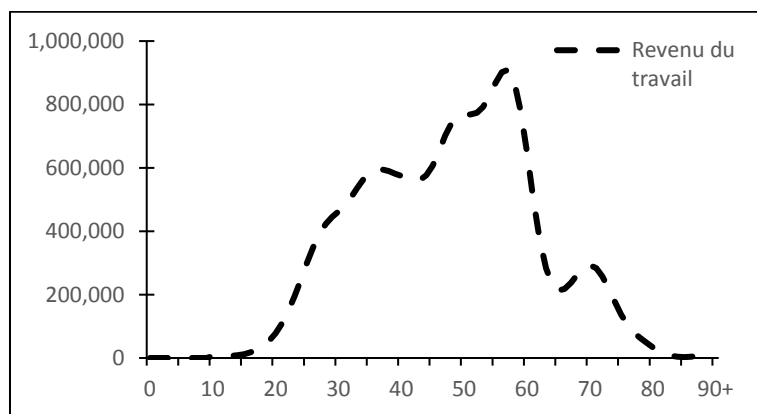
L'approche adoptée dans ce papier est basée sur l'élaboration des profils du revenu du travail à partir de la méthodologie des comptes nationaux de transfert (NTA). Selon cette approche, les revenus du travail sur l'ensemble des âges donnent une estimation de la valeur totale de la production qui est liée au facteur travail mobilisé par les résidents d'un pays donné. L'indicateur agrégé NTA du revenu du travail correspond à la somme de la rémunération des salariés à laquelle est ajoutée (i) la rémunération nette du reste du monde, (ii) du revenu des indépendants, à savoir la part des revenus du travail dans le revenu mixte brut, (iii) et de la part des impôts sur la production nette liée au travail.

Dans cette étude, les données utilisées proviennent des enquêtes de l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE) prioritairement les bases de données EMICoV de 2011 et de 2015.

5. Résultats et analyse et interprétation

L'estimation des différents profils de revenu du travail sur le cycle de vie a permis d'obtenir les résultats ci-dessous. Il s'agit principalement des graphiques relatifs au profil de revenu du travail des années 2011 et 2015. De plus, les tableaux présentent également la désagrégation des revenus du travail en fonction de l'âge pour les deux années. Ces résultats sur les deux années ont permis, non seulement de faire une analyse ponctuelle du travail des enfants en 2011 et en 2015, mais aussi d'analyser la dynamique temporelle du phénomène.

Graphique 4 : Profil moyen du revenu de travail sur le cycle de vie au Bénin en 2011



Source : Auteurs, à partir des données des données de la base EMICoV 2011

Le graphique ci-dessus montre le profil revenu du travail de la population béninoise en 2011 sur tout le cycle de vie. Il s'agit du revenu du travail moyen obtenu par groupe d'âge dans la population. L'analyse de ce graphique permet de voir qu'à partir de 10 ans, le revenu du travail n'est plus nul. Ce revenu du travail s'accroît avec l'âge et atteint son niveau important vers l'âge de 57 ans avec un montant moyen estimé à 909 000 F CFA. Même au-delà des âges 60 et 65 ans correspondant aux âges légaux⁷ d'admission à la retraite, il revenu du travail, bien qu'en tendance baissière, est tout de même non nul. Cela s'explique par une prépondérance de l'auto-emploi notamment du secteur informel. L'existence des revenus du travail à partir de 10 ans soulève la problématique de l'existence du travail des enfants au Bénin malgré les efforts consentis en vue de l'éradication du phénomène. Le tableau ci-après montre l'ampleur du travail des enfants au Bénin en 2011.

⁷ Selon les textes réglementaires, l'âge légal d'admission à la retraite est fixé à 60 ans. Toutefois, cet âge varie pour de certaines catégories de travailleurs.

Tableau 1 : Revenu du travail moyen par groupe d'âge dans la tranche d'âge 0 – 17 ans

Age	0	1	2	3	4	5	6	7	8
YL (2011)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Age	9	10	11	12	13	14	15	16	17
YL (2011)	0	5 412	5 049	5 306	6 456	8 741	12 399	17 834	25 832

Source : Auteurs, à partir des données des données de la base EMICoV 2011

Le tableau ci-dessus montre que jusqu'à l'âge 9 ans, le revenu du travail est nul signifiant l'inexistence de toute activité de production de la part des enfants de ces âges au Bénin en 2011. Par contre, en moyenne dans le groupe d'âge 10 ans, le revenu du travail moyen s'élève à 5 412 FCFA. Cela signifie que les enfants de ce groupe d'âge exercent des activités génératrices de revenus. Il en est de même pour les enfants des groupes d'âge 11 ans, 12 ans, 13 ans, 14 ans, etc. qui dégagent en moyenne, des revenus de travail estimés à 5 049 FCFA, 5 306 FCFA, 6 456 FCFA et 8 741 FCFA respectivement. Le pic de revenu du travail moyen (25 832 FCFA) est obtenu par les enfants du groupe d'âge 17 ans.

En terme agrégé, en moyenne, les individus du groupe d'âge 10 ans dégageaient un revenu de travail estimé à 1,398 milliards FCFA en 2011. Ce montant sera de plus en plus élevé au fur et à mesure qu'on avance avec l'âge pour atteindre 2,005 milliards FCFA à 14 ans et 5,414 milliards FCFA à 17 ans. L'importance de ces valeurs montre l'importance du travail effectué par les enfants âgés de 10-17 ans dans la production de la richesse de l'économie béninoise en 2011.

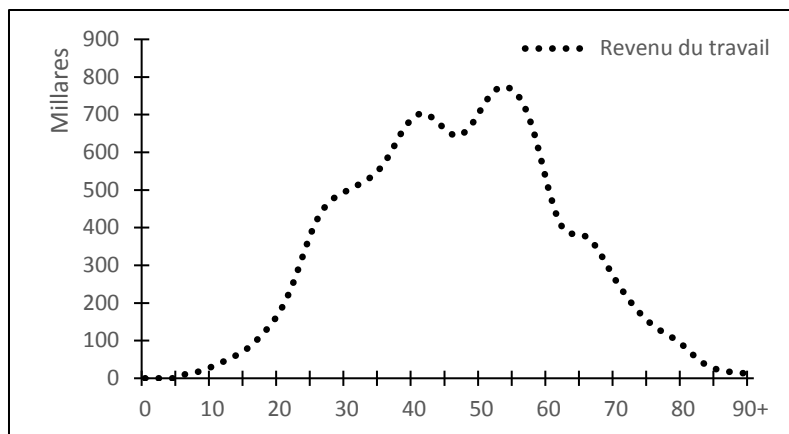
Tableau 2 : Revenu du travail agrégé par groupe d'âge dans la tranche d'âge 0 – 17 ans

Age	0	1	2	3	4	5	6	7	8
YL (2011)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Age	9	10	11	12	13	14	15	16	17
YL (2011)	0	1,398	1,266	1,292	1,525	2,005	2,761	3,853	5,414

Source : Auteurs, à partir des données de la base EMICoV 2011

En 2015, le profil de revenu du travail est sensiblement différent de celui de 2011. En effet, l'analyse du graphique ci-dessous montre que le revenu du travail est nul pour les individus âgés de moins de 6 ans. A partir de cet âge, le revenu du travail devient non nul et évolue rapidement pour atteindre son premier pic moyen d'environ 703 mille CFA à l'âge de 41 ans et son second pic moyen d'environ 773 mille CFA à 54 ans. Tout comme dans le cas du profil de revenu du travail, des revenus du travail relativement important existent toujours pour des âges avancés, soit 65 ans et plus. Quand on s'intéresse à la problématique du travail des enfants, on remarque que, tout comme en 2011, les enfants de la tranche d'âge 6-17 ans disposent des revenus du travail non négligeable. En d'autres termes, les enfants de cette tranche d'âge exercent des activités de production pour lesquelles ils sont rémunérés.

Graphique 5 : Profil moyen du revenu de travail sur le cycle de vie au Bénin en 2015



Source : Auteurs, à partir des données des données de la base EMICoV 2015

Tableau 3 : Revenu du travail moyen par groupe d'âge dans la tranche d'âge 0-17 ans

Age	0	1	2	3	4	5	6	7	8
YL (2015)	0	0	0	0	0	0	10 986	13 628	17 807
Age	9	10	11	12	13	14	15	16	17
YL (2015)	23 680	30 980	39 045	47 251	55 592	64 908	76 444	91 000	108 406

Source : Auteurs, à partir des données des données de la base EMICoV 2015

En termes de valeur, l'analyse du tableau ci-dessus montre que les enfants âgés de 6 ans disposaient en moyenne d'un revenu de travail de 10 986 FCFA. Ce revenu du travail évolue avec l'âge pour atteindre 30 980 FCFA à l'âge de 10 ans, 64 908 FCFA à 14 ans et la valeur maximale de 108 406 FCFA à 17 ans. Ainsi, entre 6 et 17 ans, les individus effectuaient des activités productives et recevaient des revenus du travail variant de 10 986 à 108 406 FCFA. Ceci donne une idée non seulement de l'ampleur mais également de l'importance de contribution monétaire du travail des enfants dans l'économie béninoise. Cette ampleur est plus visible lorsqu'on tient compte de l'effectif des enfants. En effet, en termes agrégés, à 6 ans, les enfants mobilisaient un revenu du travail évalué environ 3 milliards FCFA. Ce revenu est de 9 milliards FCFA pour ceux de 10 ans et croît très rapidement avec l'âge pour atteindre une valeur de 25 milliards FCFA à l'âge de 17 ans. L'importance de ces revenus témoigne de la forte implication des enfants dans l'activité économique au Bénin.

Tableau 4 : Revenu du travail agrégé par groupe d'âge dans la tranche d'âge 0-17 ans

Age	0	1	2	3	4	5	6	7	8
YL (2015)	0	0	0	0	0	0	3	4	5
Age	9	10	11	12	13	14	15	16	17
YL (2015)	7	9	11	13	15	17	19	22	25

Source : Auteurs, à partir des données des données de la base EMICoV 2015

L'analyse de la dynamique du travail des enfants au Bénin entre 2011 et 2015 fait ressortir les points saillants suivants :

- L'entrée sur le marché du travail est plus précoce en 2015 qu'en 2011. En effet, le premier revenu du travail est observé à partir de 6 ans en 2015 alors qu'il n'apparaît qu'à l'âge de 10 ans en 2011. Cela pourrait traduire une dégradation de la situation de travail des enfants à travers une implication très précoce des enfants dans les activités économiques entre les deux périodes.

- Quelque l'âge considéré entre 6 et 17 ans, le montant du revenu du travail engrangé par les enfants en 2015 est relativement très important en comparaison au revenu du travail en 2011. A titre illustratif, pour le groupe d'âge 10 ans, les enfants ont généré un revenu du travail estimé à 5 412 FCFA en moyenne en 2011 contre 30 980 FCFA. Cette valeur est d'environ 8 fois supérieure pour le même âge (10 ans) quand on considère l'ensemble des enfants de ce groupe d'âge. Cette tendance demeure la même quelque l'âge jusqu'à l'âge de 17 ans. Ce traduirait le renforcement de l'ampleur du travail des enfants en 2015 malgré la mise en application de la loi interdisant le travail des enfants au Bénin.

Tableau 5 : Comparaison du revenu du travail (profil moyen) des enfants (5-17 ans) entre 2011 et 2015

Age YL	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
(2011)	0	0	0	0	5 412	5 049	5 306	6 456	8 741	12 399	17 834	25 832
(2015)	10 986	13 628	17 807	23 680	30 980	39 045	47 251	55 592	64 908	76 444	91 000	108 406

Source : Auteurs à partir des données des données EMICoV 2011 et 2015

Tableau 6 : Comparaison du revenu du travail (profil agrégé) des enfants (5-17 ans) entre 2011 et 2015

Age YL	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
(2011)	0	0	0	0	1,398	1,266	1,292	1,525	2,005	2,761	3,853	5,414
(2015)	3	4	5	7	9	11	13	15	17	19	22	25

Source : Auteurs à partir des données des données EMICoV 2011 et 2015

En considérant la structure et l'effectif de la population de la tranche d'âge 5-17 ans comme le montre le tableau juste ci-dessus, les valeurs de leurs revenus du travail sont nulles jusqu'à l'âge de 9 ans en 2011 et 5 ans en 2015. Le montant du revenu du travail est d'environ 1,4 milliards FCFA pour les individus du groupe d'âge 10 ans, 2 milliards pour ceux de 14 ans et 5 milliards FCFA pour individus de 17 ans en 2011. En 2015, les enfants de 6 ans dégagèrent un revenu du travail estimé à environ 3 milliards FCFA, supérieur à celui généré par les homologues de 10 ans en 2011. Cela pourrait bien traduire une accentuation du travail des enfants entre 2011 et 2015 au Bénin. Alors que les individus de 10 ans disposaient de 1,4 milliards FCFA en 2011, ce revenu est environ 8 fois plus élevé soit 9 milliards en 2015 pour les individus du même groupe d'âge.

Cette ampleur importante du revenu du travail en 2015 comparativement à 2011 reste observée pour tous les âges compris entre 6 et 17 ans. A titre illustratif, alors que les enfants de 14 ans dégagèrent un revenu du travail d'une valeur de 2 milliards FCFA en 2011, leurs homologues de la même classe d'âge disposaient de 17 milliards FCFA en 2015. A 17 ans, le revenu du travail obtenu en 2011 était évalué à 5,4 milliards FCFA contre 25 milliards FCFA dégagés par les enfants de la même classe d'âge en 2015. Il y aurait donc une contribution croissante de l'implication des enfants dans les activités économiques entre 2011 et 2015 au Bénin. Ces résultats correspondent bien à l'observation de l'UNICEF lorsque l'organisation affirme qu'il y a une dégradation de la situation du travail des enfants au Bénin entre 2011

et 2015. De plus, les analyses découlant de ce travail sont réconfortées par le récent rapport de l'Enquête Démographique et de Santé 2017-2018 qui montre qu'un tiers (1/3) des enfants de 5-17 ans (33 %) ont travaillé au cours de la semaine ayant précédé l'enquête.

6. Conclusion

L'objectif de cet article était d'examiner l'ampleur et la dynamique du revenu du travail au Bénin entre 2011 et 2015 en se focalisant sur les individus de la tranche d'âge 5-17. Pour y parvenir, la méthodologie des comptes nationaux de travaux basée sur l'économie générationnelle a été utilisée pour construire le profil du revenu du travail. Les données utilisées proviennent de l'enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages (EMICoV) de 2011 et de 2015. Les résultats obtenus montrent que les individus âgés de 10-17 ans engrangeaient des revenus du travail relativement non négligeables en 2011. Les revenus du travail commencent à apparaître précocement à partir 6 ans en 2015.

En d'autres termes, les enfants de 10-17 ans en 2011 et de 6-17 ans en 2015 exerçaient des activités économiques productives pour lesquelles ils perçoivent des rémunérations. Il s'agirait alors de travail des enfants qui est formellement interdit au Bénin. En effet, en vertu de la ratification des différentes conventions de l'OIT et la mise en application des lois et réglementations, les enfants de 5-17 ans ne sauraient être présents sur le marché de travail et donc ne sauraient disposer de revenus de travail liés à des activités productives. De plus, alors que le revenu du travail des enfants est relativement modéré et tardif ne commençant qu'à l'âge de 10 ans, il est très précoce démarrant à 6 ans et d'ampleur plus considérable atteignant des montants de 76 mille FCFA en moyenne et 19 milliards FCFA pour les individus de 15 ans. Cela traduit la dégradation de la situation du travail des enfants en particulier et de la protection des enfants béninois en général. Cette analyse rejoint le constat de l'UNICEF qui remarque un accroissement de la proportion des enfants astreints au travail des enfants au Bénin entre 2008 et 2014.

Toutefois, il s'avère de prendre les analyses avec un peu de précaution en raison des méthodologies d'estimation du travail des enfants entre les deux périodes qui sont relativement différentes. Cependant, cette analyse donne une idée de la forte implication des enfants dans la production de la richesse au Bénin.

Références bibliographiques

BIT, INSAE « Enquête nationale sur le travail des enfants au Bénin – 2008 : rapport final / Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), Organisation internationale du Travail ; Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE) du Bénin. – Cotonou : OIT, 2009 – 181 p.

Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE), 2015, Bénin. Enquête par grappes à indicateurs multiples 2014, Rapport final, Cotonou, Bénin : Institut national de la statistique et de l'analyse économique.

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) et ICF. 2019. *Enquête Démographique et de Santé au Bénin, 2017-2018*. Cotonou, Bénin et Rockville, Maryland, USA : INSAE et ICF.

Kassouf, A. L.; Mckee, M. and Mossialos, E. (2001) "Early entrance to the job market and its effect on adult health: evidence from Brazil"; *Health Policy and Planning*; 16(1): 21–28

Emerson, Patrick M.; Souza, André Portela (2007) : Is child labor harmful? The impact of working earlier in life on adult earnings, IZA Discussion Papers, No. 3027, Institute for the Study of Labor (IZA), Bonn

Alexandre Nicolella, Ana Lucia Kassouf, (2018) "The effect of child labour on children's health in Brazil", International Journal of Social Economics, Vol. 45 Issue: 2, pp.357-371, <https://doi.org/10.1108/IJSE-10-2016-0292>

Edmonds, E.V. and Pavcnik, N. (2005) "Child Labor in the Global Economy," Journal of Economic Perspectives, Winter 2005, 19 (1), 199-220.